



Peine encourue auteur de violences conjugales

Par **bivillec**, le **30/01/2019** à **14:39**

Bonjour,

Je suis mère au foyer, mariée, et mère de trois jeunes enfants (15 mois à 6 ans).

Je suis victime depuis 2005 de violences conjugales (violences psychologiques et violences physiques). Ces deux types de violence se sont récemment bien accentuées. Mon époux **serait** quelqu'un de pervers narcissique. **Mon époux n'a jamais été violent physiquement avec mes enfants et c'est un homme parfait à l'extérieur du foyer.**

Je souhaite depuis peu sortir de cette situation et divorcer. J'ai été manipulée. Je pensais que cela allait s'arranger. **Je souhaite obtenir la garde principale des enfants, et que mon mari ait nos enfants que partiellement. J'insiste à dire quand même que j'aimerais bien que mon mari ne soit pas interdit d'avoir de temps en temps la garde de nos enfants (soit un week-end tous les 15 jours et la moitié des vacances scolaires). Je souhaite que mon mari conserve son emploi de conseiller bancaire et qu'il ne soit pas emprisonné.**

J'ai contacté le 3919, numéro national des femmes battues cela fait 15 jours, je vais voir pour la première fois un intervenant (je crois un juriste d'une association, association entraide située au tribunal à Beauvais) mardi prochain pour être guidé au niveau juridique.

Toutefois, il faut que j'aille déposer plainte contre mon mari, et c'est à ce sujet que je vous écris. Je réfléchis en fait beaucoup sur le contenu de la plainte. Je suis partagée entre tout dire, dire la vérité, ou bien ne pas tout dire.

Question 1: si je dis tout, soit la vérité, quelle sera la peine minimale encourue par mon mari ?

Question 2: si je dis tout, pourra t-il conserver son travail ou pas ? Sera t'il emprisonné ?

Merci d'avance à vous,

Une maman

Par **jodelariege**, le **30/01/2019** à **16:42**

bonjour

c'est la 3° fois que vous posez exactement les memes questions en ouvrant 3 postes différents avec les titres suivants:

- auteur violences congugales pénalités, garde enfants?;j'ai répondu

-obtention possible garde principale.." ;réponse par Youris

et maintenant un titre similaire avec copié collé de votre message

n'avez vous pas lu nos réponses?ou bien ne vous satisfont elles pas?

peut etre n'avons nous pas répondu quant à la sanction que recevra votre mari car cela ne doit pas etre votre problème à vous .il aura ce qu'un juge déciderane prenez pas vos décisions en fonction de la peine que la justice ordonneravotre souci pour votre mari montre que vous etes encore sous son emprise....